

Demande de prêt en faveur de la société Twenty H Sàrl

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée du préavis N° 03/2022 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

- Adrian KOCHER,
- Charlene PADOAN,
- Lea BUCHER,
- Serge GROGNUZ, en remplacement de Romane VOLERY
- Michelle BERCHTOLD,
- Mathilde PILLONEL,
- Isabelle PERNET, confirmée dans ses fonctions de présidente-rapporteuse.

La commission a siégé à une reprise, le jeudi 10 mars 2022. Tous les membres étaient présents.

En cours de séance, Monsieur le Syndic, Eric Küng, accompagné de Messieurs Laurent Aebi, Directeur de Twenty H, et Pierre Herman, Directeur de Plan.aero, nous ont rejoints. Nous les remercions des clarifications apportées à cette occasion.

Préambule

La société Twenty H, créée en mai 2020 et basée dans le bâtiment de Payerne Airport, a approché la Coreb afin d'obtenir une aide financière par le Fonds de Développement Régional dans le cadre du développement d'un nouveau produit conçu et développé à Payerne. Dès lors, la Commune de Payerne a également été interpellée pour l'octroi d'un prêt de Fr. 70'000.-

Analyse

Monsieur Laurent Aebi nous fait une présentation très détaillée de la société Twenty H. Il nous décrit le fonctionnement de ce nouveau produit. Il nous explique, qu'à ce jour, aucune solution globale existe pour remplir toutes les exigences. Le but de ce projet est de combiner la technologie digitale avec une expérience démontrée de la gestion opérationnelle d'opérateurs aériens et aéroportuaires, en regroupant les divers aspects légaux, les requis opérationnels. En résumé, ils mettront en place le suivi, l'identification et l'implémentation des aspects légaux dans une interface unique basée sur l'intelligence artificielle.

Les deux sociétés : Twenty H et Plan.aero sont basées dans les locaux de Payerne Airport et, dans le cadre des divers échanges entre les deux directeurs, ils ont mis à jour les diverses synergies entre leurs activités.

Afin de développer cette solution innovante, le prêt demandé permettra d'accélérer la mise sur le marché d'un nouveau produit conçu et développé à Payerne et de créer de nouveaux postes de travail.

En effet, il est prévu de créer, d'ici 2026, 7.8 EPT. Ces postes de travail représentent l'engagement de développeurs informatique et chargés de support, métiers à valeur ajoutée. Il est à noter que Twenty H, attachée à une dimension sociale, désire engager du personnel local. Des projets pourraient être développés en partenariat avec l'HEIG-VD, à Yverdon-les-Bains.

Dans la description des principaux coûts du projet, les montants prévus pour les salaires correspondent aux salaires des collaborateurs, car ce sont eux qui sont la « matière première » de ce projet. Leurs connaissances sont ainsi valorisées.

Pour conclure, Twenty H créera du savoir-faire à Payerne et fera rayonner Swiss Aeropole à l'international.

Conclusions

En conclusion, une large majorité de la commission approuve ce préavis et vous propose de l'accepter ainsi que de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 03/2022 de la Municipalité du 19 janvier 2022 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt sans intérêt de Fr. 70'000.- à Twenty H Sàrl, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6e année ;
Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt de Fr. 70'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission :
La présidente-rapporteuse



Isabelle Pernet